



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax :
01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : <http://www.cfdt-ufeem.org/>

Compte rendu de la CAP des adjoints administratifs du MEDDLT du 16 mars 2011

La CAP est présidée par Monsieur Luc BERSAT adjoint au chargé de la sous-direction des personnels administratifs, techniques, d'exploitation et des transports terrestres

Secrétaire-adjoint

FO est désigné (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Déclaration CFDT à la CAP nationale des adjoints administratifs du 16 mars 2011

Tout d'abord nous excusons l'absence d'Isabelle Hartmayer et de Gwénaëlle L'Huillière qui passent aujourd'hui des épreuves d'examens professionnels.

Nous nous interrogeons sur le choix de la date de cette CAP, coïncée entre des concours accessibles aux adjoints administratifs. L'administration ne semble pas prendre en compte la volonté de promotion et d'évolution de ces agents.

L'absence de nos collègues montre la nécessité du maintien et du rôle des suppléantes au sein de ces instances. Nous refusons les nouvelles règles prévues en ce qui les concerne, à savoir leur absence de la CAP si le titulaire est présent et leur obligation de silence.

Cette CAP est la première de l'année 2011, elle doit être l'occasion de faire le bilan de l'année 2010 et de dresser des perspectives pour l'année 2011.

En parlant de perspectives, ce mot a depuis quelques temps une résonance particulière à l'oreille des agents. Le document « Perspectives RH 2013 » traduit malheureusement des conditions déplorables, pour les ressources humaines, et prépare un véritable plan social.

Ceci exigerait de sérieux débats sur le fond, comme sur la forme, et justifie de notre point de vue un CTPM exceptionnel pour discuter et débattre de ces sujets sensibles, mais essentiels, pour l'avenir des personnels, de leurs emplois, de leurs conditions de vie sociale et familiale, de leurs rémunérations.

Nous pensons que nous devons, au sein de cette instance, en mesurer les conséquences pour le corps des adjoints administratifs.

Concernant la catégorie C et plus particulièrement le corps des adjoints administratifs nous pouvons aborder les hypothèses de suppression de postes dans le document « Perspectives RH 2013 ». La mise en place de Chorus – 558 postes, l'évolution des PSI – 255 postes, le redimensionnement des postes de gestion RH de proximité – 291 postes, la suppression de l'instruction de l'ADS – 699 postes. Sur ces différents domaines, plus de 1 800 postes de catégorie C

seront supprimés !!!

Quelles conséquences pour les agents ? S'il est prévu des créations de postes combien d'adjoints administratifs seront concernés ? Combien feront l'objet de formations, stages de reconversion et de mobilité ? Comment se traiteront ces ré affectations, avec quelles garanties?

Les représentants des personnels de la CAP doivent être associés, informés et donner leur avis sur toutes ces démarches et les recours possibles des agents.

Cette CAP doit être aussi l'occasion de faire le point sur les effectifs, les recrutements et les mesures catégorielles 2011. Nous renouvelons formellement l'exigence des adjoints administratifs d'avoir accès rapidement à l'indice 430 comme l'ont obtenu les adjoints techniques et les agents d'exploitation.

Sur le régime indemnitaire, nous réclamons le relèvement du plafond fixé par le Ministère du Budget, pour que tous les agents puissent percevoir le régime indemnitaire auquel ils ont droit et nous refusons la prime de fonctions et de résultats (PFR) pour les catégories C

Nous réaffirmons la nécessité d'obtenir des avancées substantielles pour l'ensemble du corps des adjoints administratifs par l'augmentation des ratios de promotion à hauteur de 50% pour que chaque adjoint administratif termine sa carrière à AAP1.

Depuis la dernière CAP nationale, des CAP locales se sont tenues. Nous ne pouvons que nous inquiéter sur les disparités constatées, concernant le contenu des dossiers remis aux représentants du personnel, le respect des règles de gestion et la qualité d'harmonisation pour certaines DREAL et DIR.

Afin d'éviter ces dérives nous vous rappelons nos revendications exprimées lors de la dernière CAP :

- des comptes rendus d'harmonisation et leur transmission à la CAP nationale,
- la tenue de concertations locales avec les OS représentatives au CTP local du service. Le dialogue à ce niveau du service est important et utile. Il est le gage d'une réelle transparence dans la gestion des personnels et des carrières.

Depuis de nombreuses années nous revendiquons 5 000 transformations d'emplois de C en B, il y en a eu un peu plus de 1 000, il en reste à assurer. Au delà du chiffre, nous maintenons cette demande de reconnaissance de responsabilités et qualifications exercées par les adjoints administratifs, y compris les syndicats des gens de mer, et confirmée par plusieurs rapports par l'administration, à travers les transformations de postes.

La mise en place du nouvel espace statutaire B devrait faire l'objet d'une réflexion sur la filière administrative et permettre l'accès de nombreux adjoints à la catégorie B.

Par ailleurs, en juin prochain a lieu la CAP « promotions » au titre de 2011. Nous souhaitons connaître le calendrier de fin d'année pour la CAP « promotions » au titre de 2012 qui a été actée à la CAP de décembre 2010.

Merci de votre écoute.

Titularisation travailleur handicapé

L'administration propose la titularisation de l'agent dans le corps des adjoints administratif avec l'accord unanime de l'ensemble des représentants du personnel.

Demande de mutation

La CAP Nationale a donné un avis défavorable à la demande de mutation d'un agent pour l'ENIM.

Cette demande sera réexaminée lors d'une prochaine CAP.

Demande de détachement

Nom de l'agent	Service Origine	Service accueil	Décision
IWENS Ségolène	Commune de Boulogne Billancourt	ENIM	Accord

Les représentants du personnel ont fait part à l'Administration de leur désaccord sur la priorité donnée, par certains services, au détachement par rapport aux demandes de mutation interne.

Bonifications au titre de 2008 des adjoints administratifs relevant de la gestion centralisée

Ces bonifications concernent les personnels qui dépendaient, en 2008, de la CAP Nationale. Sont exclus de ce dispositif les agents au dernier échelon de chaque grade.

70% des agents peuvent prétendre à une bonification, dont 10% avec une réduction d'ancienneté de 2 ou 3 mois.

Effectifs concernés	Reliquat 2007	Mois à distribuer	Agents bonifiables	Agents + 1 mois	Agents + 2 mois	Agents + 3 mois	Total agents bonifiés	Mois consommés	Mois restants
1432	108.5	1397.3	1419	1008	114	23	1143	1305	92.3

Les 92.3 mois restants seront redistribués sur l'enveloppe 2009.

Bonifications au titre de 2008 des adjoints administratifs relevant des D.I.R.

Sont exclus de ce dispositif les agents au dernier échelon de chaque grade.

70% des agents peuvent prétendre à une bonification, dont 10% avec une réduction d'ancienneté de 2 ou 3 mois.

Effectifs concernés	Reliquat 2007	Mois à distribuer	Agents bonifiables	Agents + 1 mois	Agents + 2 mois	Agents + 3 mois	Total agents bonifiés	Mois consommés	Mois restants
556	0	500.4	547	350	75	0	425	500	0.4

Ces deux bilans ont été unanimement approuvés par les représentants du personnel.

Le bilan des bonifications 2009 sera présenté lors de la CAP du mois de juin.

Divers

- Tableau d'avancement à S.A.E.

Accès au grade de Secrétaire Administratif : au vu du nombre ridicule de promotions (29 postes), il est prévu d'appliquer la clause de sauvegarde qui permettrait d'augmenter ce nombre.

- Régime indemnitaire

Le plan triennal (2010 – 2011 – 2012) d'alignement des primes des adjoints ex-équipement sur les agents MAPRAT (Agriculture) risque d'être remis en cause en 2012. L'Administration annonce la mise en place de la PFR pour les adjoints administratifs, et par conséquent, l'intégration de cette dernière tranche dans la PFR.

- Calendrier des C.A.P.

L'Administration nous informe que la prochaine CAP « promotions » au titre de l'année 2012 est prévue, au mieux, fin 2011 – janvier 2012. La CAP prévue en juin 2011 concerne les promotions 2011.

La prochaine CAP est fixée les 21, 22 et 23 juin 2011 avec à l'ordre du jour les mobilités, détachements et promotions à AAP1, AAP2 et Adjoints administratifs 1ère classe.

**Pour tout renseignement complémentaire sur cette CAP,
contactez les élu(e)s CFDT à la CAP locale
des adjoints de votre service
ou les élues à la CAP nationale :**

Élisabeth LEOUSSOFF (DDPP 63) Tél : 04 43.57.10.58

elisabeth.leoussoff@puy-de-dome.gouv.fr

Maryline GROSROYAT (IT 77) Tél : 01 64 41 28 39

maryline.grosroyat@direccte.gouv.fr

Isabelle HARTMAYER (DDT Drôme) Tél : 04 81 66 82 73

isabelle.hartmayer@drome.gouv.fr

Gwenaëlle L'HUILLIERE (DIR Est) Tél : 03 83 50 96 61

gwenaelle.lhuilliere@developpement-durable.gouv.fr